

RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DU CONSEIL PLENIER DE L'UFR D'ANTHROPOLOGIE,  
DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE  
du jeudi 21 novembre 2019

**Présent.es** : Pauline TEIXEIRA, Alexis LAURENT, Anne de CRESCENZO, Leïla MATHIAS, Lucile LAVAUD, Jean-Hugues DECHAUX, Béatrice MAURINES, Diane RODET, Dorota DAKOWSKA, Dejan DIMITRIJEVIC

**Excusé.es** : Michèle CROS (procuration donnée à Béatrice MAURINES), Bertrand RAVON (procuration donnée à Jean-Hugues DECHAUX), Montserrat EMPERADOR BADIMON (procuration donnée à Pauline TEIXEIRA), Jean-Baptiste LACHENAL (donne procuration à Leïla MATHIAS), Julien BONDAZ, Viviane LAGARDE, Ivan BRUNEAU, Sandrine LEVEQUE

**Invité.es** : Benoît PERROUIN, Anne Joëlle BOTTEMER

**Présidente** : David GARIBAY

**Secrétaire de séance** : Adeline PERARDELLE

1. Organisation AGORA du 28 novembre 2019 autour de la thématique de la précarité

Suite à l'annonce de l'organisation d'une assemblée générale étudiante le 28/11 à 12h00, et afin de s'adapter au contexte actuel, le conseil d'UFR décide le report de l'AGORA prévue à cette date et acte l'annulation de la banalisation des cours qui avait été validée pour le créneau 4 le jeudi 28/11.

Le conseil d'UFR retient le principe de l'organisation d'une rencontre sur la thématique de la précarité à la date du jeudi 12 décembre sur le créneau libre de 12h, cette rencontre de 2 heures permettra d'amorcer soit une AGORA qui aurait lieu au 2<sup>ème</sup> semestre soit d'autres formes de rencontres entre étudiant.es, enseignant.es et personnel administratif.

*Approuvée à l'unanimité*

2. Non-comptabilisation des absences pour les journées de mobilisation à venir

Le conseil de l'UFR acte la non-comptabilisation des absences des étudiant.es lors de la mobilisation intersyndicale contre la précarité étudiante du mardi 26 novembre 2019 et lors de la mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites du jeudi 5 décembre 2019.

*Motion approuvée à l'unanimité*

3. Validation de la convention entre le Master 2 Anthropologie - Parcours nouveaux modes de médiation (NMM) et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Métropole de Lyon (ALEC)

*Approuvée à l'unanimité*

**4. Validation de l'avenant à la convention du Master Sociologie et Développement des organisations (SDO) et du Groupement de Coopération Sanitaire Institut de Formation des Cadres de Santé du Territoire Lyonnais (IFCS-TL)**

*Approuvée à l'unanimité*

**5. Point général sur les conventions**

Le conseil de l'UFR ASSP alerte sur les difficultés engendrées par les nouvelles applications des règles concernant le conventionnement de prestataires d'enseignement. Les coopérations, interventions et dynamiques partenariales avec des acteurs de la société civile se font dans une logique distincte de la logique juridique et comptable des marchés publics. L'ingénierie pédagogique des formations a besoin de se faire en co-construction avec des professionnels, spécialistes, techniciens de domaines qui ne rentrent pas dans l'expertise directe des enseignants-chercheurs de l'université. Avec de nombreux intervenants, des relations de confiance et de partenariat se sont établies et construites depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, ces difficultés ont conduit à ce que des intervenants au sein de l'UFR, présents auprès des étudiants depuis très longtemps, renoncent à leurs interventions. De très nombreux enseignements prévus dans les maquettes des masters de l'UFR n'ont pas pu être assurés depuis la rentrée, ce qui met en danger le contenu pédagogique de ces formations et plus largement la mission de formation de l'université.

*Motion approuvée à l'unanimité*

La Directrice  
de l'UFR d'Anthropologie,  
de Sociologie et Science politique

